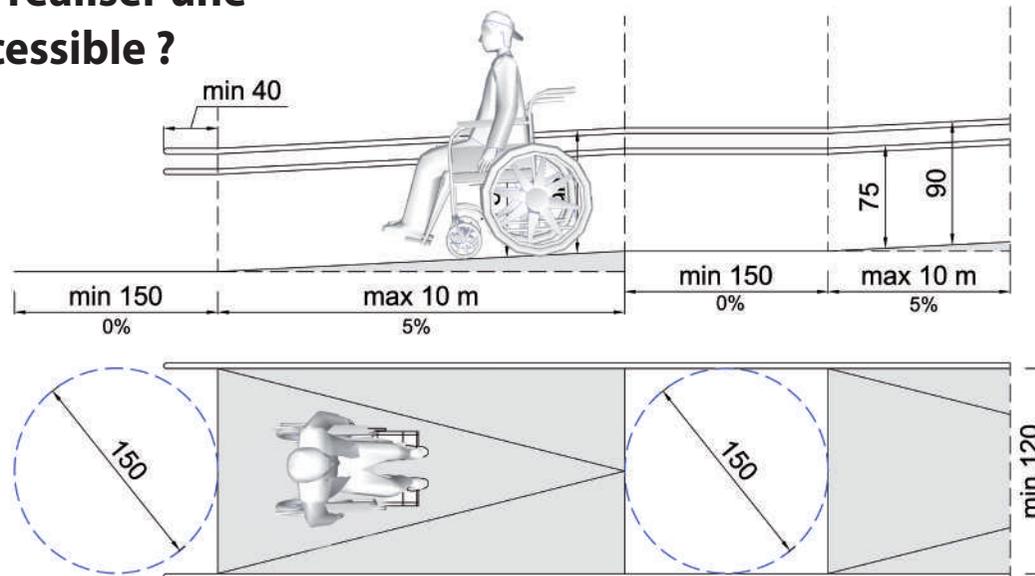




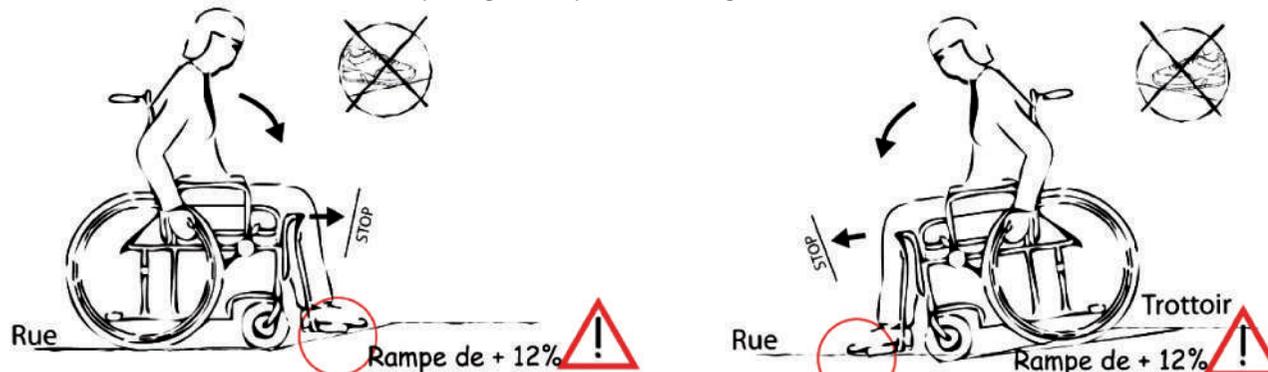
Comment réaliser une rampe accessible ?



Quelques explications :

La **pente de la rampe (également appelée plan incliné) sera de 5 % au maximum sur une longueur maximale de 10 m**. Au-delà de cette distance, une personne en fauteuil roulant manuel éprouverait trop de difficultés pour continuer la montée.

- Tolérance : si les 5 % ne peuvent être appliqués, il est possible d'opter pour une rampe ayant un pourcentage plus élevé mais il faudra alors limiter la longueur car cela augmentera les difficultés et la fatigue de la personne handicapée.
 - 7 % sur une longueur maximale de 5 m
 - 8 % sur une longueur maximale de 2 m
 - 12 % sur une longueur maximale de 0,50 m
 - Au-delà de 12 %, le passage de la pente est dangereux.

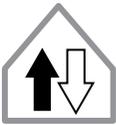


Caractéristiques indispensables :

- Au maximum 5 % sur une longueur maximale de 10 m
- Largeur libre entre les mains-courantes : 120 cm
- Bordure de 5 cm côté vide
- Aire de rotation de 150 cm de diamètre à chaque extrémité d'une pente
- Pour une rampe d'une longueur supérieure à 10 m, un palier de 150 cm de diamètre sera prévu au maximum tous les 10 m
- Dévers interdit
- Main-courante double de part et d'autre de la rampe

+ CAHIER 3 ÉQUIPEMENTS :





✘ Absence de mains-courantes de part et d'autre de la rampe (et de l'escalier)

- **Une largeur libre de 120 cm au minimum** est nécessaire entre les mains-courantes. Dès lors, si les mains courantes sont fixées à un mur, la largeur entre murs sera augmentée des centimètres nécessaires à la pose des mains-courantes.
- **Une bordure de 5 cm** de part et d'autre de la rampe si celle-ci n'est pas fermée par un mur ou muret. Cette bordure sert de chasse-roue et évite d'avoir une roue qui part en dehors de la rampe. Elle permet également le guidage pour les personnes aveugles (arrêt pour la canne).
- **Une aire de rotation horizontale de 150 cm de diamètre à chaque extrémité d'une pente** sera prévue. Si la rampe comprend plusieurs pentes successives, une aire de rotation sera également prévue à chaque extrémité pour permettre aux personnes en fauteuil roulant de faire demi-tour en cours de route. **S'il y a une porte au sommet de la rampe, le débattement de celle-ci ne peut pas empiéter sur l'aire de rotation.** En effet, lorsque la personne ouvrira la porte, l'absence d'une aire de rotation suffisante la contraindra à se retrouver engagé dans la pente. En effet, pour ouvrir la porte, la personne en fauteuil roulant devra lâcher une de ses roues. S'il n'y a pas d'aire de rotation horizontale devant la porte, la personne en fauteuil va reculer dans la pente.
- **Aucun dévers** ne sera présent car, pour une personne en fauteuil roulant ou marchant difficilement, il n'est pas possible d'affronter une pente dans le sens de la marche en même temps qu'une pente perpendiculaire. Cela demande trop d'effort et de force.

La main-courante est :

- **Double de chaque côté, ininterrompue** au niveau des paliers. En effet, il est important qu'une personne ayant des difficultés à marcher ou des pertes d'équilibre puisse se tenir en permanence. La présence d'une main-courante de chaque côté se justifie par le fait que la personne utilisera la main-courante présente dans son sens de circulation et ne peut la lâcher lorsqu'une autre personne la croise. De plus, certaines personnes souffrant de paralysie ne peuvent prendre appui que d'un seul côté (toujours le même).
- **Fixée à 3,5 cm au minimum de la paroi** éventuelle pour garantir une préhension aisée sans risquer de se blesser au niveau des doigts.
- **Prolongée** de façon à permettre aux personnes aveugles, malvoyantes, marchant difficilement... de saisir la main courante avant d'entamer la montée ou la descente. **Du côté du vide, elle sera prolongée jusqu'au sol.**